



Association Européenne de Jeux et Sports Traditionnels
Asociación Europea de Juegos y Deportes Tradicionales
Association Européenne de Jeux et Sports Traditionnels
European Traditional Sports & Games Association

Le président,
Jugaje@wanadoo.fr

Janvier 2017

Objet : Bienvenu aux nouveaux membres,

Instytut Rozwoju Sportu i Edukacji (IRSIE)
Institute for the Development of Sport and Education
Kazimierz Waluch, Président
Świętokrzyska NR 30, Loc 63
00-116 WARSZAWA
POLOGNE

Chers amis des jeux traditionnels, monsieur le président WALUCH,

La candidature de votre organisation a été acceptée par consultation électronique entre les membres du conseil d'administration de l'AEJST, après consultation de vos documents et le soutien des deux parrainages nécessaires (FC Bolos Espagne, et Ti Ar Gouren, Bretagne, France), et ensuite d'un vote à l'unanimité. Cette décision apparaîtra dans les minutes de la réunion du conseil d'administration de BUZET, Croatie, qui doit se tenir en mars 2017.

Bienvenue donc au sein de l'Association Européenne des Jeux et Sports Traditionnels, dans le Collège Universitaire (voir liste). Vous recevrez le compte-rendu de la dernière Assemblée générale de Santander (Cantabrie, Espagne), et je vous joins déjà celui de 2015 à Narni, Italie.

Je vous invite par ailleurs à vous mettre directement en contact avec d'autres membres de l'AEJST afin de mettre en œuvre des actions transversales. Ceci est important afin de rendre effectif la politique de mise en réseau international que nous souhaitons promouvoir, car nous pensons que l'organisation pyramidale classique n'est pas la forme la plus élaborée du fonctionnement démocratique.

Pour vous permettre de comprendre le système de cotisations de l'AEJDT, voici en annexe des extraits de notre règlement intérieur qui le définissent. Le premier appel à cotisation tient également compte de l'inscription de 50€, puis une cotisation est demandée à chaque début d'année. Concernant les organisations (fédérations) qui sont soumises à la règle des 0,10 cts par membre adhérent, c'est la règle de la

confiance mutuelle qui est appliquée : c'est-à-dire que c'est l'organisation concernée qui nous fournit elle-même ses propres chiffres.

L'AEJST étant une organisation internationale non gouvernementale, je tiens à préciser que tous les textes ou informations que vous recevrez ne seront pas forcément traduits. Seuls les rapports sont habituellement proposés en français, espagnol et anglais. Ce ne sont pas les langues officielles de l'AEJST, mais des outils de travail afin de permettre, au mieux et à tous, la meilleure compréhension possible.

Vous pouvez joindre le secrétariat si un point vous semble obscur.

Bien cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy Jaouen', with a stylized flourish above the name.

Guy Jaouen, président de l'AEJST

Annexe :

**Extraits de réunions faisant office de règlement intérieur
dans le domaine des cotisations et adhésions**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE SANTANDER DES 01 ET 02/11 2001**

« Point N° 3- Adhésion et cotisations à l'AEJST

Personnes morales (organisations)

Adhésion : Chaque nouveau membre devra s'acquitter d'une somme de 50 € pour devenir adhérent (la 1^{ère} année).

Cotisation annuelle : Les cotisations seront indexées sur les possibilités du membre adhérent (personne morale). Le niveau de budget sera donc pris comme référence à priori, mais c'est le conseil d'administration qui décidera en dernier lieu du montant de la cotisation.

Pour un budget > 75 000 € = cotisation 300 €

Pour un budget < 75 000 € = cotisation 120 €

Personnes physiques (individuelles) : étudié de façon exceptionnelle. »

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE QUIMPER DES 12 ET 13 DECEMBRE 2003**

« Point N° 3 : Les tarifs de cotisations :

- Au-delà de 2000 adhérents : pour les fédérations ayant des membres licenciés, ces premières mesures sont modifiées par la règle de **0.10 € par adhérent** jusqu'à 7500 adhérents, puis 0.05€ à partir de 7500 avec un plafond à 15 000 adhérents.